



Arbres et haies fourragères

Ressources complémentaires pour l'alimentation du troupeau

Les formations sont dispensées aux adhérent.e.s de l'ADEAR Limousin (adhésion : 40 €)

Objectifs de la formation :

Etre capable d'identifier les essences d'arbres fourragers et connaître leurs valeurs alimentaire afin de profiter au mieux de cette ressource pour son élevage dans un contexte de changement climatique.

Premier module :

Les évolutions climatiques récentes
Reconnaitre les différents arbres et arbustes fourragers
Évaluer la valeur alimentaire des ressources arborées

Deuxième module :

Les ressources arborées des fermes des participant(e)s :

- dialogue sur les arbres existants sur les fermes et sur les projets de plantation : intérêt fourrager des essences.
- Mise en pratique sur le terrain : reconnaissance, coupe et test d'appétence des arbres auprès du troupeau

Date :

13 septembre 2023

Horaire :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Espagnac (19)

Public :

Paysan.ne.s
Porteur.euse.s de projet

Intervenant.e.s :

Jérôme Goust

Repas :

Repas partagé

Accès PMR :

A votre écoute pour tout besoins

Tarif :

224 €

Vivéa : 217 €

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prise en charge :

VIVEA :

Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2023 à 3 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr « Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »

Les porteur.euse.s de projet sont éligibles au fond VIVEA pour cette formation dans le cadre de leur PPP.

Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr › « Critères de prises en charge des formations. »

Pôle Emploi :

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.

Pour les personnes non éligibles à ces fonds :

Contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscriptions.

Les CGS sont disponibles sur le site internet de l'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine

Si vous êtes agriculteur.ice, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Manifestez votre intérêt un mois avant

Validez votre inscription 15 jours avant la formation

Information et inscription auprès de :

Penelope Mas De Feix

peneloppemdf@adearlimousin.com - 05 87 50 41 03

